

# Tarifs et taxes diverses guide 2021

Délibération  
du 14 décembre 2020



LIBELLE	TARIFS applicables au 1er janvier 2021	Evolution 2020/2021
<b>DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES</b>		
<b>Occupation du domaine public et des infrastructures municipales par les opérateurs de télécommunications</b>		
- Droits d'usage des infrastructures municipales utilisées pour la mise en place de câbles le ml / par an	4,06 €	0,00%
- Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile par station relais (hors convention spécifique)	11 000,00 €	0,00%
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAN-GEVRIER</u></b>		
<b>Location d'infrastructures de réseau de communications électroniques propriété de la Commune.</b>		
<b>Le mètre/fourreau/an - Tarifs hors taxes</b>		
Fourreau diamètre 42.6/50 (y compris chambres de tirage)	1,50 € H.T.	
Fourreau diamètre 60 (y compris chambres de tirage)	1,70 € H.T.	
<b>Occupation du domaine public (DP) par les opérateurs de télécommunications</b>		
DP routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	38,80 €	0,00%
DP routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	51,74 €	0,00%
DP routier communal : autres (cabines, chambres) - le m <sup>2</sup> /an	25,87 €	0,00%
DP non routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	1 293,45 €	0,00%
DP non routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	1 293,45 €	0,00%
DP non routier communal : autres (cabines, chambres) - le m <sup>2</sup> /an	840,74 €	0,00%
* On entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.		